Conseil scolaire du Grand Nord

Du 27 octobre au 17 novembre 2026

CONCOURS : RH-F-070(26) – POSTE SYNDIQUÉ – FEÉSO
AVIS EXTERNE - 8
ERGOTHÉRAPEUTE À TERME

La personne qui occupe ce poste relève de la direction des services à l'élève et travaillera en étroite collaboration avec des équipes multidisciplinaires.

Poste : Ergothérapeute à terme
Date d'entrée en fonction: dès que possible jusqu'au 9 juillet 2027
Lieu: Centre pédagogique, ainsi que des déplacements dans les écoles du Conseil
Pourcentage d'affectation: 35 heures/semaine; (1,0 ETP) - 52 semaines/année
Taux horaire: Entre 49,88 $ et 66,57 $ - classification 13

Responsabilités :

- Accompagner le personnel scolaire dans la mise en œuvre de stratégies touchant différentes sphères relatives au champ de pratique des ergothérapeutes (motricité globale et fine, sensorielle, perceptivo-cognitive, sociale et rationnelle, ergonomie) dans un modèle de conception universelle de l'apprentissage
- Observer les activités en salle de classe afin de faire une évaluation dynamique de la performance dans le but de déterminer quels élèves démontrent des difficultés posant un défi à compléter leurs tâches journalières;
- Offrir un appui additionnel ciblé aux élèves qui le nécessitent, soit en petits groupes ou en salle de classe, avec le consentement des parents;
- Communiquer les progrès des élèves ciblés auprès de l'équipe scolaire et des parents, par le biais d'un rapport de progrès;
- Participer à la planification, l'exécution et l'évaluation d'interventions dans un contexte multidisciplinaire;
- Conseiller et soutenir le personnel enseignant afin qu'il puisse adapter sa pédagogie en fonction des besoins de l'élève;
- Agir comme consultante auprès des parents, des élèves, du personnel enseignant, des directions d'école ainsi que des autres professionnels;
- Recommander l'acquisition de matériel adapté lorsque nécessaire;
- Offrir un accompagnement au personnel scolaire, aux élèves et à leur famille;
- Effectuer la liaison avec les organismes et agences sociocommunautaires en appui à l'élève et sa famille;
- Revoir et valider la documentation relative aux demandes de service;
- Compléter toute documentation selon les exigences de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario;
- S'acquitter de toutes autres tâches liées au poste.

Exigences et qualifications :

- Diplôme de deuxième cycle universitaire en ergothérapie;
- Membre en règle de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario ou se retrouver sous la supervision d'un mentor en attendant les résultats de l'examen national
- Minimum de trois (3) années d'expérience de travail auprès d'enfants et de jeunes, préférablement en milieu scolaire;
- Maîtrise du français et de l'anglais parlés et écrits;
- Excellentes habiletés en communication ;
- Discrétion et respect du caractère confidentiel du travail ;

- Capacité de travailler en équipe dans un contexte multidisciplinaire;
- Connaissance pratique du secteur de l'éducation de l'Ontario, particulièrement en enfance en difficulté;
- Connaissance des lois et des règlements pertinents de l'Ontario;
- Connaissance des principes andragogiques (formation aux adultes);
- Aptitude à utiliser les technologies de l'information liées aux différentes fonctions du poste;
- Excellent sens de l'organisation, de l'initiative et du travail de qualité;
- Capacité de travailler de manière autonome;
- Ouverture d'esprit à relever de nouveaux défis;
- Permis de conduire en règle et capacité à se déplacer sur le territoire du conseil.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae par l'entremise du site Web avant **12 h le 17 novembre 2026** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur des ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533

Veuillez placer votre demande en ligne sur le site Web du Conseil.

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Francine Vaillancourt, présidente **Carl Dussault,** directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi.